



COMPTE – RENDU

BUREAU SYNDICAL

17 décembre 2019 – 18h00 (Arras-sur-Rhône)

Présents : MM. BALAY Pascal – PASSAS Jean-Claude – BLACHON André – FERREYRE Gérard – HEYRAUD Gérard – AUDRAS Maurice –

Absents & non excusés : MM. BLACK – BERTRAND – NOUAILLE – Mme Béatrice FOUR

Absents & excusés : MM VERNEY - FAYA

Avaient donné pouvoir : M. ROCHE à BALAY

Date de la convocation : 9 décembre 2019

Secrétaire de séance : M. HEYRAUD Gérard

Egalement présents : Mme RUIZ (secrétaire), M. EYSSERIC (directeur), Monsieur Desportes, Trésorier de Tournon est excusé.

Mr Gillon, représentant de la commune d'Arras souhaite la bienvenue aux élus.

Le Président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2019 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

INTERCONNEXIONS : participation à l'opération de Nozières

Le Président rappelle la convention actée avec les communes de Nozières et Empurany qui prévoyait une participation communale de 15%. Afin de satisfaire à une exigence de la préfecture, il convient de réévaluer la participation et la passer à 20%, soit un coût pour la commune de 74 000 € HT au lieu de 55 000 € HT. Il présente la convention tripartite dûment rectifiée.

Le Bureau syndical Approuve le projet de convention de coordination et de participation qui prévoit une participation communale de 20%, autorise le Président à signer la convention avec les communes de Nozières et Empurany et autorise son exécution.

Le syndicat a été questionné sur la faisabilité de stopper le pompage durant la période estivale. Considérant la fragilité du pompage que peut occasionner la non alimentation durant 8 mois de l'année, le bureau propose que la station soit mise en fonctionnement tout au long de l'année.

SOLIDARITE SEISME LE TEIL

Le Président rappelle que les communes du Teil et alentours ont été lourdement touchées par le séisme du 11 novembre 2019. Le Maire du Teil a lancé un appel solennel à la solidarité à toutes les communes de France afin de reconstruire sa commune.

Il est proposé de valider le versement d'une participation exceptionnelle équivalente à 0.25 € x 13 000 abonnés, soit un montant 3 250 €. Cette somme sera portée au compte 6748, autres subventions exceptionnelles.

Le Bureau syndical valide le principe de versement d'une subvention exceptionnelle de 3 250 € pour l'ensemble des communes sinistrées. Le président précise que le Comité sera saisi prochainement afin d'acter cette démarche.

TARIFICATION GROS CONSOMMATEURS ET COLLECTIVITES

Compte-tenu d'une valeur excessive de la tarification Saur de certaines catégories d'utilisateurs, le Bureau prend la décision de modifier en 2020 cette tarification. Il en fera une proposition au Comité le moment venu.

TRAVAUX : dévolutions récentes, nouvelles, état d'avancement

➔ Arlebosc Traverse chef-lieu le Président présente le projet de travaux d'un montant total de 350 000 € HT et réduction des pertes en eau. Il propose de demander le financement maximal auprès de l'Agence de l'eau selon la nouvelle charte Nationale sur les réseaux d'eau potable.

Le Bureau syndical approuve le projet d'un montant estimatif de 350 000 € HT, approuve le DCE et la dévolution par appel d'offres ouvert (art. 67 du Décret du 25 mars 2016), autorise le président à exécuter la dévolution, signer le marché, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et son exécution.

S'agissant du financement, le Bureau demande le financement maximal à l'Agence de l'Eau, Approuve la Charte Nationale sur les réseaux d'eau potable et s'engage à réaliser l'opération en conformité avec cette mesure.

➔ Nozières : Il convient de revoir le dimensionnement des conduites ce qui induirait un surcoût de l'extension. Le coût estimatif de la dévolution par appel d'offres ouvert, de 300 000 € HT reste à préciser.

➔ Roiffieux : AEP Le Grand chemin les discussions sont toujours en cours sur la nécessité de coordonner les travaux avec l'assainissement. La dévolution par appel d'offres ouvert s'élève à un montant estimatif de 325 000 € HT. La convention de participation et de coordination prévoit une prise en charge de la voirie par la Mairie de Roiffieux.

Le Bureau autorise également le Président à signer la convention de participation avec la commune de Roiffieux et la faire exécuter.

➔ Satillieu : Faugères une consultation a été lancée pour le lot maçonnerie. Aucune offre reçue ce jour. Les entreprises consultées vont être relancées. Pour le lot canalisations, l'opération est estimée à 460 000 € HT, somme qui sera confirmée prochainement. La dévolution des travaux sera réalisée par appel d'offres ouvert.

Le Bureau syndical valide l'opération Satillieu : AEP Faugères d'un montant estimé à 460 000 € HT, autorise le Président à lancer la procédure de dévolution par appel d'offres ouvert (art. 67 du décret du 25 mars 2016), exécuter la dévolution, signer le marché, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

➔ Ozon Bruas à Olanet – un premier estimatif de 250 000 € HT est en cours d'étude.

➔ Vion Goutelles : fin des travaux prochainement.

➔ Arras : traversée du Village le Président rappelle les discussions avec la commune pour lancer l'opération de traversée du Village pour un montant de 435 000 € HT.

Il fait part également que ces travaux doivent être réalisés en partie sur chaussée. A cet effet, il conviendrait de mandater un bureau d'étude pour exécuter la mission CSPS.

Il conviendra de prévoir une éventuelle coordination des travaux avec Portes de Dromardèche en cas de réalisation des travaux d'assainissement.

Marché de travaux : Le Bureau valide l'opération Arras, traversée du Village, autorise le président à lancer la procédure de dévolution par appel d'offres ouvert (art. 67 du décret du 25 mars 2016), exécuter la dévolution, signer le marché, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

Mission CSPS Le Bureau autorise le Président à consulter des entreprises, choisir une entreprise, signer le contrat de prestation et faire exécuter la mission de coordination sécurité protection santé pour les travaux d'Arras.

➔ Prestations annexes aux travaux : Il est rappelé le besoin de réaliser certaines prestations conjointement aux travaux de canalisations comme la localisation/géoréférencement des ouvrages existants, les essais de compactage et le repérage des réseaux en tranchée ouverte, des nouveaux ouvrages.

- 1- Géolocalisation / géoréférencement des réseaux d'eau : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d'une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la localisation et du géoréférencement par le biais d'un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; et Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l'entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 2- Essais de compactage : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d'une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « essais de compactage » par le biais d'un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l'entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

- 3- Repérage des réseaux en tranchée ouverte : le président propose de faire réaliser cette prestation sur une période d'une année renouvelable, dans un marché à bon de commande, sur procédure adaptée, (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics article 80).

Le Bureau syndical approuve la réalisation de la prestation « repérage des réseaux en tranchée ouverte » par le biais d'un marché à bon de commande, pour une année, renouvelable ; *et* Autorise le Président à lancer la procédure de consultation, retenir l'entreprise qui répondra le mieux aux exigences, signer le marché et faire exécuter la prestation.

➔ Cartographie sur 3 communes test : Le Président rappelle la proposition de faire intervenir le cabinet DMN pour recenser la cartographie à St-Jean de Muzols, Lemps en partie et Vion en partie. Le bureau sera saisi de nouveau pour acter cette prestation

RESERVOIR DE JONAS : équilibrage des cuves 2 et 3

Afin de conduire à un stockage optimal des 2 cuves, il convient de réaliser un équilibrage entre les 2 ouvrages. Le devis réalisé par SPIE s'élève à 3 380 € HT. **Le Bureau valide le devis de la société SPIE pour l'équilibrage des 2 cuves d'un montant de 3 380 € HT, autorise le Président à passer commande de la prestation à l'entreprise SPIE CityNetworks.**

COORDINATION AVEC LES COMMUNES

➔ Eclassan Collanges : le projet de convention prévoit une prise en charge de la voirie par la commune. Le coût de l'opération est estimé à

Le Bureau valide l'opération AEP Eclassan Collanges d'un montant de 27 000 € HT, valide la convention telle que présentée par le Président, autorise le président à signer la convention avec la commune d'Eclassan et la faire exécuter.

➔ Quintenas Barrouys : le projet d'un coût estimatif de 510 000 € HT est encore au stade de la réflexion. Une coordination avec Annonay Rhône Agglo est à l'étude.

➔ Roiffieux Grand Chemin : le projet de convention prévoit une prise en charge de la voirie par la commune. Le coût de l'opération est estimé à 325 000 € HT

Le Bureau autorise le président à signer la convention avec la commune de Roiffieux et la faire exécuter.

QUESTIONS DIVERSES

➔ Entretien terrain Le Président rappelle l'autorisation du Bureau pour consulter des entreprises et faire réaliser un nettoyage de fond autour des certains ouvrages du syndicat. Il conviendrait de solliciter Saur en vue d'intervenir sur certains secteurs non entretenus lors du précédent contrat.

- ➔ Le Tremplin a été consulté en vue d'effectuer la prestation pour un coût de 3 200 € HT (3 sites d'Arras + St-Jean Village). **Le Bureau valide le devis et autorise le président à commander la prestation et la faire exécuter.**
- ➔ Consultation lancée sur les métalleries : l'offre de l'entreprise Chomel a été retenue pour un montant de 61 233.98 € HT.
- ➔ Le Crestet : Travaux de canalisations. La consultation a été faite. L'entreprise Bouchardon a été retenue pour un montant de 41 100 € HT.
- ➔ Pont de Tournon à consolider : le Président informe le Bureau qu'une réunion avec le bureau d'étude Sotrec a eu lieu.
- ➔ Schéma incendie : Il est proposé de faire un diagnostic de l'existant et étudier la faisabilité d'exercer en interne cette compétence. Ce point sera revu lors d'un prochain bureau syndical.
- ➔ Episode neigeux du mois de novembre. Le Président rappelle ces intempéries qui ont causés de lourds dommages à de nombreuses communes. Le dispositif des interconnexions Nord Ardèche a pu très majoritairement pallier aux multiples coupures d'électricité.
- ➔ Intercommunalité : Le Président rappelle la demande de financement à l'Agence de l'Eau pour les travaux d'interconnexion à Nozières et Le Crestet. Il propose une rencontre avec les 2 syndicats, les différentes structures intercommunales et les financeurs fin janvier 2020.
- ➔ Détection de débits sur les poteaux incendie. Devis Saur pour 5 poteaux incendie : 5 561.50 € HT **le Bureau syndical valide le devis Saur d'un montant de 5 561.50 € HT, autorise le président à passer commande et faire exécuter la prestation.**
- ➔ Le Président informe du courrier reçu pour les Soies à Satillieu : demande d'alimentation en eau potable – ainsi que le contact téléphonique au quartier les Soies à St-Félicien : demande de prolonger la conduite lors des futurs travaux pour bénéficier de l'alimentation.

La séance est levée à 20h00

Ont signé tous les membres présents